

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 9 DÉCEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Gérard FAVIER, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints

Mme Anne CAPIAUX ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI (à partir de la délibération 20150155) ; M. Bernard DESBANS ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers

M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Friedrich CHAUVET ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Jean-Michel FOURGOUS

donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI

donne pouvoir à M. André BAUDOUI (jusqu'à 21h40).

Mme Valérie PRADIER

donne pouvoir à Mme Félicidade DE OLIVEIRA.

M. Nicolas GUILLET

donne pouvoir à M. Alain LAPORTE.

Mme Marion CARDOSO

donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.

Absents excusés :

Conseillers M. Benoît NOBLE

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M ; Friedrich CHAUVET

A 19h35, le quorum étant atteint, Gérald FAVIER ouvre la séance.

Administration Générale

1 - Rec-20150009 Liste des décisions

Le Conseil Municipal est invité à **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration Générale

2 - 20150147 Fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux Communes de Coignières et Maurepas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	29	Pour
Par	3	Contre (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux)
Par	2	Abstention (M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **PROPOSE** que le nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale prenne le nom de :

Saint-Quentin-en-Yvelines

Article 2 : **PROPOSE** que le siège du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale soit établi :

**1 rue Eugène Hénaff
78192 Trappes Cedex**

Article 3 : **PROPOSE** conformément à l'article L.5211-6-1 2° du Code général des collectivités territoriales que le nombre et la répartition des sièges au sein des instances du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale soit fixés comme suit :

Communes	Nombre de sièges au conseil communautaire
Les Clayes-sous-Bois	6
Coignières	2
Élancourt	9
Guyancourt	9
Magny-les-Hameaux	3
Maurepas	6
Montigny-le-Bretonneux	11
Plaisir	10
Trappes	10
La Verrière	2
Villepreux	3
Voisins-le-Bretonneux	4
Total	75

Urbanisme

3 - 20150148 Projet d'aménagement du secteur élargi des IV Arbres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur élargi des 4 Arbres, qui sont de :

- Enfouir les lignes à très haute tension,
- Réaliser le Commissariat d'Agglomération,
- Etudier l'ensemble des liaisons routières du secteur et des transports associés, et notamment la RD 58 et le pont de la Villedieu,
- Développer les centralités principales actuelles et futures autour de voies structurantes de liaison du quartier des 7 Mares à France Miniature en passant par les IV arbres espace central du projet de renouvellement / requalification urbaine,
- Répondre aux besoins de la population élancourtoise et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements de diversification de l'habitat, d'activités, de commerces et d'équipements,
- Requalifier les boulevards pour limiter leur aspect routier, renforcer les liens entre les quartiers et y intégrer des transports collectif,
- Revaloriser les entrées de ville en les rendant plus visibles,
- Valoriser le secteur en créant des liaisons douces entre les espaces verts structurants et le pôle sportifs / loisirs,
- Préserver les parcs.

Article 2 : **ENGAGE**, en vertu de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation portant sur ledit projet d'aménagement associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Article 3 : **FIXE** les modalités de ladite concertation comme suit :

- Affichage au siège de la Communauté d'Agglomération pendant toute la durée de la concertation et en Mairie d'Elancourt pendant une durée de 3 mois, de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation,
- Information du public en Mairie d'Elancourt aux heures et jours d'ouverture habituels de la Mairie grâce à la mise en place de supports d'information dont les contenus seront complétés selon les étapes de la réflexion urbaine,
- Mise en place en Mairie d'Elancourt, d'une urne destinée à recueillir les avis et suggestions du public,
- Publication d'articles dans la presse municipale et intercommunale,
- Organisation de réunions publiques.

Article 4 : **DIT** que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération présentera le bilan de cette concertation au Conseil d'Agglomération, qui en délibèrera.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention et à signer les documents y afférents.

Article 6 : **DIT** que la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet,
- Monsieur le Maire d'Elancourt,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines.

Article 7 : **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Elancourt et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant toute la durée de la concertation, d'une mention dans au moins un journal régional ou local diffusé dans le département.

Urbanisme

4 - 20150149 Transfert de propriété d'équipements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article unique : **APPROUVE** le transfert de propriété des équipements susvisés et **AUTORISE** le Maire à signer les procès-verbaux afférents

Urbanisme

5 - 20150150 Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **CONSTATE** que les modalités de la concertation préalable relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines fixées par la délibération du Conseil Communautaire n°2012-1049, en date du 20 décembre 2012 ont bien été respectées.

Article 2 : **APPROUVE** le bilan de la concertation relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Article 3 : **DEMANDE** l'Arrêt du projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en y intégrant les amendements joints à la présente délibération et apportés à la demande de la Commune de Montigny-le-Bretonneux.

Article 4 : **DECIDE** de soumettre pour avis le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux personnes publiques associées et ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements de coopération communale qui ont demandé à être consultée sur ce projet.

Article 5 : **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Elancourt, et à la Communauté d'Agglomération pendant un mois.

Article 6 : **DIT** que projet de PLUI arrêté est tenu à la disposition du public dans les Mairies d'Elancourt, de Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, La Verrière, Voisins-le Bretonneux et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 7: **DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Yvelines,
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet,
- M. le Directeur Départemental des territoires,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

Enfance/Education

6 - 20150151 Partenariat pour le projet éducatif numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention quadripartite de partenariat pour le projet éducatif numérique d'Elancourt, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le Réseau CANOPE, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Enfance/Education

7 - 20150152 Revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (M. Bolzinger)

Article 1 : **DECIDE** de maintenir le taux de revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) au taux de l'année 2014, soit 234.00 euros par mois pour l'année 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Services Techniques

8 - 20150153 Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2014

Article UNIQUE : **PREND** acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2014.

Personnel

9 - 20150154 Transfert à la CASQY d'un agent en charge de la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** le transfert du poste d'Ingénieur Principal, responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères, à la CASQY à compter du 1^{er} janvier 2016 et la suppression de son poste du tableau des effectifs de la Ville d'Elancourt.

Article 2 : **PRECISE** que pour ledit agent, les avantages acquis individuellement, concernant sa rémunération et son régime indemnitaire, seront maintenus conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

Article 3 : **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Personnel

10 - 20150155 Attribution d'une Indemnité d'Administration et de technicité au profit des agents du secteur Voirie/Propreté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : **PREND ACTE** de l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents du service Voirie/ Propreté par application de la la délibération n°2005086 du 24 juin 2005.

Article 2 : **PREND ACTE** que la modulation individuelle sera faite en fonction d'une évaluation trimestrielle qui tiendra compte du travail réalisé.

Article 3 : **DIT** que Monsieur le Maire appliquera le barème suivant :
Résultat satisfaisant : 100€, Résultat moyen : 50€, Résultat insuffisant : 0€

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Personnel

11 - 20150156 Création de vacances lors des manifestations organisées par la Commune à l'occasion des Vœux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (M. Bolzinger)

Article 1 : **DECIDE**, dans le cadre de la tenue des différentes manifestations communales organisées à l'occasion des Vœux, de la fixation des vacances aux taux suivants :

Manifestation	Taux de la vacation
Vœux du Maire aux personnalités et aux associations Forfait de 6 heures	180€ brut
Vœux du Maire aux Seniors Samedi et dimanche Forfait de 8 heures	300€ brut

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

12 - 20150157 Tarifification du Gala de Danse 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article1 : **FIXE** les tarifs pour la participation des familles à la confection des costumes, à l'occasion du Gala 2016 de l'Ecole Municipale de Danse selon le tableau ci-dessous :

Type de costume	Tarifs
Costume (danseur de taille inférieure à 145 cm)	14,50 €
Forfait 2 costumes (danseur de taille inférieure à 145 cm)	21,50 €
Costume (danseur de taille supérieure ou égale à 145 cm)	19,50 €
Forfait 2 costumes (dont un au moins correspondant à une taille supérieure ou égale à 145 cm)	29,00 €

Article 2 : **FIXE** les tarifs des droits d'entrée aux représentations du Gala de l'Ecole Municipale de danse des 24 et 25 juin 2016 selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Tarifs
Place enfant	4,00 €
Place adulte	8,30 €

Article 3 **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice 2016 de la Commune.

Culture

13 - 20150158 Programme d'aide au développement des conservatoires et écoles de musique et de danse- Convention sur objectifs 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférant concernant le versement de la subvention du Conseil départemental d'un montant de **6 394 €** (six mille trois cent quatre vingt quatorze euros) pour l'aide au fonctionnement et à la 7^{ème} édition du projet « Courant d'Art » à la Ferme du Mousseau.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

14 - 20150159 Subvention exceptionnelle à l'Association de l'Ecole de Musique d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ADOPTE** une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique d'Elancourt d'un montant de 21 800 (vingt et un mille huit cents) euros.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Affaires Générales

15 - 20150160 Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE de fixer la rémunération des cinq agents recenseurs au titre de l'année 2016, selon le barème suivant (hors charges patronales) :

- 15 € (quinze euros) par réunion de formation (deux sessions),
- 30 € (trente euros) pour la tournée de reconnaissance,
- 5,73 € (cinq euros et soixante treize centimes) par feuille de logement.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Service Environnement

16 - 20150161 Convention de partenariat pour la collecte des bouchons plastiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association nationale « Les Bouchons d'Amour »,

Article 2 : DIT que ladite convention n'a pas d'incidence financière sur le budget de la Commune.

Service Environnement

17 - 20150162 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2014

Article 1 : PREND ACTE des informations contenues dans le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Article 2 : **PRECISE** que ledit rapport et celui du SIDOMPE sont à la disposition du public, pour information, au bureau du service Environnement – Services Techniques/Urbanisme 34 Route de Trappes à Elancourt.

Article 3 : **DIT** que le rapport communal sera consultable sur le site de la Ville – www.elancourt.fr – rubrique Cadre de Vie - Collecte des déchets.

Service Environnement

18 - 20150163 Definition et mise en oeuvre du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ARRÊTE** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Article 2 : **PRÉCISE** que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Commune d'Elancourt pour la période 2015-2020 est constitué par :

- Un résumé non technique,
- Une synthèse de la cartographie,
- Les actions réalisées dans les 10 dernières années,
- Les actions prévues pour les années à venir,
- Les résultats de la consultation publique,
- L'avis des gestionnaires concernés.

Article 3 : **PRÉCISE :**

- que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis en ligne sur le site de la Ville à l'adresse suivante : www.elancourt.fr,
- que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont tenues à la disposition du public au service Environnement et Cadre de Vie – 34 route de Trappes (Village),
- que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont transmises à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Sports

19 - 20150164 Avances sur subventions aux associations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer et de verser au cours du 1^{er} trimestre 2016 une avance sur subventions aux associations sportives suivantes :

- ☛ 1 950 € (mille neuf cent cinquante euros) au Boxing Club de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- ☛ 1 000 € (mille euros) au Budo Club d'Elancourt,
- ☛ 250 € (deux cent cinquante euros) à Cap Sports Art Aventure Amitié,
- ☛ 550 € (cinq cent cinquante euros) à la Compagnie d'Arc d'Elancourt,
- ☛ 8 000 € (huit mille euros) au Club de Tennis de Table d'Elancourt,
- ☛ 3 375 € (trois mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- ☛ 1 875 € (mille huit cent soixante-quinze euros) à la Gymnastique Rythmique Elancourt Maurepas,
- ☛ 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros) à la Gymnastique Elancourt Maurepas,
- ☛ 6 375 € (six mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Olympic Sporting Club Elancourt,
- ☛ 550 € (cinq cent cinquante euros) au Shocks Roller Hockey Club,
- ☛ 4 000 € (quatre mille euros) à l'American Football Club les Templiers d'Elancourt.

Le solde des subventions sera versé après le vote du budget 2016.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

20 - 20150165 Avance sur subvention au Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 33 votants (C. Cardelec ne prend pas part au vote),

Article 1 : DECIDE d'attribuer et de verser au 1^{er} trimestre 2016 une subvention de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) au Tennis Club d'Elancourt, le solde de la subvention étant versé après le vote du budget 2016.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

21 - 20150166 Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines en faveur du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Prestation de Service et Supervision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1: **AUTORISE** le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines :

- la Convention d'Objectifs et de Financement, Prestation de Service Lieu d'Accueil Enfants Parents conclue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018,
- la Convention d'Objectifs et de Financement, Supervision Lieu d'Accueil Enfants Parents conclue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

22 - 20150167 Avenant n°1 au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1 au Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Article 2 : **ADOPTE** la nouvelle liste des équipements.

Urbanisme

23 - 20150168 Avis sur l'ouverture des commerces de détails alimentaires les dimanches 20 et 27 décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Contre (M. Bolzinger)

Article Unique : **DONNE** un avis favorable à la prise d'un arrêté municipal portant dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détails alimentaires implantés sur le territoire de la Commune pour les dimanches 20 et 27 décembre 2015.

Finances

24 - 20150169 Avenant au Pacte Financier 2015 - 2017 avec la Communauté d'Agglomération de St- Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **ACCEPTTE** la répartition de l'Attribution de Compensation suivante à compter de 2015 à :

	Nouvelle AC 2015
Élancourt	4 998 760
Guyancourt	6 751 047
La Verrière	2 914 377
Magny-les-Hameaux	1 999 501
Montigny-le-Bretonneux	6 182 621
Trappes	8 122 913
Voisins-le-Bretonneux	2 253 404
Total	33 222 623

Article 2 : **ACCEPTTE** la suppression de La Dotation de Solidarité Communautaire.

Article 3 : **ACCEPTTE** qu'il sera proposé pour 2017 à l'assemblée du nouvel EPCI de modifier les attributions de compensation des communes d'Elancourt, de Magny-Les-Hameaux, de Montigny-Le-Bretonneux et de Voisins-Le-Bretonneux à 150€/par habitant (hors prise en compte de la DSC) conformément aux engagements du Pacte financier adopté le 18 décembre 2014. Soit les montants suivants :

Élancourt	5 401 270
Magny-les-Hameaux	2 138 611
Montigny-le-Bretonneux	6 694 646
Voisins-le-Bretonneux	2 433 164

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 .



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt